

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 25 août 2016

Présents: Jean-Luc LUEZ - Véronique ANTOINE - Henri BOUILLOUX - Emmanuel DARMEDRU - Pascal KERAUDREN - Evelyne ROTH - Estelle VOURLAT - Valérie GOUTTE-TOQUET - Denis AUGEZ - Chantal ARMENI - Marylène WILLAUMEZ - Frédéric MOREL

Absents : Michel CARRE - Philippe PACCARD- Gilles BERGER.

Gilles BERGER a donné procuration à Henri BOUILLOUX.

Valérie GOUTTE-TOQUET est désignée secrétaire de séance.

Déclarations d'intention d'aliéner

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité de ne pas préempter sur les DIA suivantes :

DIA émanant de Maître Barbara Breuil, Notaire à Ceyzériat :

- DIA consorts Chamard : parcelle non bâtie appartenant aux consorts Chamard située en zone U, cadastrée C 357 « En Richer » de 2120 m2.
- DIA Tourny : maison d'habitation appartenant à Mr et Mme Tourny, située en zone U « 100 Le Ban de Cour » à Rignat et cadastrée 324 A 833 de 235 m2.
- DIA Guillaoux : remise appartenant à Mme Guillaoux située en zone U, «En Reculet » à Rignat et cadastrée 324 A 1473 de 142 m2.

DIA émanant de Maître Louis-Philippe Tandonnet, Notaire à Bourg-en-Bresse :

- DIA Consorts Apte : parcelle non bâtie appartenant aux consorts Apte située à Rignat « En Reculet » en zone U, cadastrée 324 A 920 de 140 m2.
- DIA Syre : parcelles non bâties appartenant à Mme Syre situées à Rignat « En Reculet » en zone U, cadastrées 324 A 919 de 135m2, et une parcelle d'environ 95 m2 à prendre sur la parcelle 324 A 921 (424m2)
Un bornage a été réalisé le 23 mai. En accord avec l'acquéreur une partie de la parcelle 324 A 919 et de la parcelle 324 A 921 sera acquise par la commune, pour élargir la voie communale « En Reculet ».

Acquisition de la licence IV de l'Auberge du Suran

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal, la délibération du 28 octobre 2014 portant sur l'acquisition par la commune de la licence IV de l'Auberge, au prix de 3 000€ suite à la liquidation judiciaire de la société Fani-Emca.

Monsieur le Maire rappelle les faits :

Le 12 mars 2015, le Tribunal de Commerce de Bourg-en-Bresse, a retenu et accepté la proposition de la commune d'acquérir le fonds de commerce au prix de 20 000€ (licence comprise).

Le 31 mars 2015, Mr Martinez a quitté l'Auberge du Suran, après avoir dispersé les matériels de cuisine, rendant ainsi le fonds de commerce inexistant.

En avril 2016, la commune reçoit une offre d'achat pour l'auberge du Suran, pour une activité de restauration, et décide d'accepter cette offre par délibération du 26 avril.

En juin 2016, la commune confirme au liquidateur judiciaire son intention d'acquérir la licence au prix de 3000€.

En juillet 2016, le liquidateur informe la commune qu'une offre a été faite pour l'achat de la licence au prix de 3500€.

Le bâtiment de l'auberge ayant été racheté par un restaurateur, il convient que la licence IV reste attachée à cet établissement, pour l'activité économique de ce restaurant; Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal, d'acquérir la licence IV au prix de 7000€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

-donne son accord pour l'achat de cette licence IV au prix de 7 000 euros,

-autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Rétrocession de parcelles à Charinaz le Bas

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, que dans le cadre de la construction de la station d'épuration de Charinaz le Bas, la communauté de communes, a acquis les terrains nécessaires aux accès et à l'implantation de la station.

Lors de la négociation de ces acquisitions, le terrain supportant l'ancienne station qui n'était pas concerné par le nouveau projet a été inclus dans l'indemnisation du riverain et doit donc lui être rétrocédé pour une valeur symbolique.

Les travaux de la station d'épuration étant achevés, Monsieur le Maire propose de céder à Mr Jean-François Vourlat :

- La parcelle D 894 d'une superficie de 300m²
- Une partie de la parcelle D 1254 d'une superficie de 211m²

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise l'acte à intervenir chez Maître Breuil Barbara, à Ceyzériat
- précise que cette acquisition se fera à l'euro symbolique.
- précise que la commune prendra en charge les frais de notaire.

Régularisation emplacement réservé Petit Meyriat-délégation de signature

Il est donné délégation de signature à Chantal Arméni, pour signer l'acte d'acquisition à intervenir chez Maître Pons à Val Revermont, portant acquisition de la parcelle B464 (emplacement réservé) à Petit Meyriat, Monsieur le Maire, étant empêché à la date de la signature de l'acte. (Rappel de la délibération du 29 mars 2016.).

Rapport annuel 2015 du Syndicat Intercommunal des eaux Ain Suran Revermont.

Frédéric Morel délégué au Syndicat Intercommunal des eaux Ain Suran Revermont rend compte de la réunion du 27 juin ou a été présenté le rapport annuel sur le prix et la qualité des services de distribution d'eau potable.

Concernant la délégation confiée à la Lyonnaise des eaux : l'entreprise a changé son logiciel de facturation, pour être plus performant concernant les demandes des clients et plus précise sur les factures estimées.

Le relevé des compteurs s'est effectué en août par l'entreprise Suez Environnement.

Bilan 2015:

8078 clients en 2015

La lyonnaise a effectué en 2015 : 4501 interventions dont 47 pendant des astreintes. La moyenne du volume facturé par le client est de 117m³.

Le montant moyen ttc au 01/01/2016 pour 120m³ est de 264.22€ ttc par an soit 2.20€/m³. La part d'assainissement de la commune s'élève à 1.84€ le m³ ce qui porte le prix de l'eau avec assainissement à 4.04€ ttc.

Le rendement du réseau du syndicat est de 74.7%.

Des pompages à Conflans avec analyses ont lieu chaque semaine.

Travaux en cours :

Pour la commune il est prévu en 2016 le remplacement de la canalisation Rue du Bon Puits à Rignat.

Le Conseil Municipal, après étude des documents, approuve à l'unanimité, le rapport présenté.

Travaux de voirie :

L'entreprise Eurovia va effectuer prochainement des travaux de voirie sur la commune pour le compte de la communauté de communes sur les voies communales suivantes :

- Chemin des Montaines entre Chiloup et Charinaz le Haut
- Rue de la Croix Rousse au Noyer
- Chemin de la Covette (enduit) à Rignat
- Rue En Richer (enduit) à Bohas
- Rue En Reculet à Rignat
- Rue Pré Chailly à Charinaz le Bas.

Travaux d'éclairage public

Suite à l'approbation des plans de financement par la commune au conseil du 31 mai, les travaux concernant le changement de 5 points lumineux (Les Fléchonnieres, le Ban de cour, Au Noyer et rue des deux fours à Charinaz) et le remplacement de l'éclairage « Route de Rignat », à Bohas, devraient être réalisés par le syndicat d'énergie au plus tard fin octobre.

Frédéric Morel a étudié les propositions du syndicat d'énergie sur le remplacement des armoires de commande.

Le conseil municipal valide, ces propositions. Une demande sera faite au syndicat d'énergie pour effectuer un devis estimant le cout du remplacement.

Logement Ecole de Rignat.

Suite au départ de Mr et Mme Troalen, qui louaient le logement au-dessus de la salle de Rignat, les élus ont visités l'appartement le 08 mai.

Des devis ont été demandés pour réhabiliter le logement.

Après étude en municipalité, il a été décidé de retenir pour la menuiserie : l'entreprise Menuisiers du Revermont de Ceyzériat pour un montant de 8 621.09€ ttc et pour la plomberie l'entreprise Climeautherm pour un montant de 2 716€ ttc.

Mobilier de la salle de Rignat

Lors des locations de salle aux habitants de la commune, des observations ont été formulées quant à la qualité des équipements proposés, notamment pour ce qui concerne les tables et les chaises.

Il est constaté en effet que celles-ci se dégradent du fait de leur transport, notamment les tables en mélaminé et leurs piètements métalliques des salles de Meyriat et de Rignat.

Mr le Maire rappelle que ces équipements ne sont pas prévus pour être transportés chez les particuliers ou hors des salles et de leur environnement immédiat.

Il est donc impératif d'arrêter tout prêt de ce matériel étant précisé que la commune met à disposition gratuitement les plateaux en bois, les tréteaux et les bancs en bois.

Mr le Maire propose également de racheter des équipements comme ceux du comité des fêtes ou de l'association des sentiers (tables et bancs en bois pliables plus pratiques) qui pourraient être proposés pour les manifestations extérieures.

Chenil à Bohas

Mme Valérie Goutte-Toquet, informe le conseil qu'elle s'est rendue sur la parcelle de Mme Gergonne, et qu'en effet les nuisances olfactives, sont réelles, surtout par fortes chaleurs.

Monsieur le Maire fera une démarche spécifique sur ce sujet.

Aboiements incessants des chiens.

Monsieur le Maire précise qu'il fera un courrier aux propriétaires des chiens qui aboient de façon continue.

Prochain Conseil Municipal le 04 octobre 2016.

**Le Maire,
Jean-Luc LUEZ.**